Conseil municipal du lundi 3 janvier 2022 Compte-rendu

1. Renouvellement des contrats de gestion administrative des collectivités

Accord pour le renouvellement du contrat triennal incluant le droit d'utilisation, la formation et la maintenance avec SEGILOG − 2 770 € HT par an de 2022 à 2024.

2. - mise à disposition par Agglopolys de matériel informatique

Autorisation donnée à la signature de la convention avec Agglopolys pour le déploiement de matériel de visioconférence permettant aux usagers éloignés du numérique de communiquer avec la DGFIP.

3. -Instruction des autorisations d'urbanisme.

Autorisation donnée à la signature de la convention avec Agglopolys pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, hormis les déclarations préalables sans augmentation de la surface urbanisée. Le coût est de 2 896,63 € pour 2021 sur une base de 17 dossiers.

4. - Ecoquartier- acquisition de terrains

Constitution d'une réserve foncière

Le conseil municipal vote à l'unanimité le lancement des procédures visant à l'expropriation des parcelles AD 37,38,43,50 pour partie et 56 pour partie afin de disposer de la maîtrise foncière des terrains en vue de leur aménagement.

Demande de subventions

Les acquisitions et frais annexes pour les terrains de la famille Fontaine et de Mme Krezel -Givierge sont évaluées à 120 182 € par France Domaine. Accord à l'unanimité pour la demande des subventions suivantes Etat - Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 52 447 € Conseil Départemental - -Dotation Départementale Aménagement Durable (DDAD) 13 221 €

Région Centre Val-de-Loire - Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

13 221 €

29 750 €

5. - Décorations de Noël

Accord pour rembourser l'achat des bombes de peinture utilisées pour les décorations de Noël (16,70 €) à Laurent Cherrier

6. - Cérémonie des vœux 2022.

Accord pour l'annulation des vœux vu la situation sanitaire.

7. - Affaires diverses.

- Mme le maire fait part des remerciements reçus des aînés pour la bonne organisation du repas et de la distribution des colis, et du directeur du collège de Pontlevoy pour l'accueil d'une stagiaire de son établissement.
- La population totale officielle de Cheverny est au 1^{er} janvier 2022 de 962 (+6)
- Le contrôle sanitaire déclare l'eau prélevée sur le réseau de bonne qualité au regard des paramètres analysés.
- M. Charles Antoine de Vibraye représentera la commune au comité des partenaires mobilité d'Agglopolys.
- Les ateliers du conseiller numérique commenceront le 2 février vu la situation sanitaire
- Fabrice Gouny demande qui informe Agglopolys lorsque les containers d'apport volontaire sont pleins.
 Mme le maire indique que les sondes d'alerte sont hors d'usage et ne devraient pas être remplacées car une réflexion est en cours pour une collecte en porte à porte des emballages, seul le verre serait collecté en point d'apport volontaire.
- François Cazin rappelle qu'il avait été évoqué de limiter voire d'interdire la circulation sur les chemins ruraux enherbés en période hivernale pour limiter leur dégradation. Mme le maire demande qu'une liste des chemins justifiant de telles mesures lui soit proposée pour que les arrêtés soient pris.

La parole est ensuite donnée au public

Il est demandé les références et la surface des parcelles que la commune envisage d'acquérir.

Les parcelles AD 37, 38, 43 en totalité et 50 et 56 pour partie appartenant aux consorts Fontaine représentent 16 655 m². La parcelle AD 17 de 632 m² appartient à Mme Krezel.